

Enedis : 300 contrats de concession renouvelés en France pour soutenir les défis de la transition écologique

Les organisations représentatives des collectivités locales, FNCCR et France Urbaine, et Enedis, au travers de l'accord-cadre signé fin 2017, ont affiché leur ambition de renouveler l'ensemble des contrats de concession de distribution publique d'électricité d'ici fin 2021. Elles réaffirment ainsi leur attachement à l'organisation nationale du service public de la distribution d'électricité. A fin juin 2021, plus de 300 contrats de concession (un peu plus de 80% de la cible) ont été renouvelés avec les Autorités Organisatrices de la Distribution d'Électricité (AODE) pour une durée moyenne de 30 ans.

Défini avec la FNCCR et France Urbaine en décembre 2017, le nouveau modèle national de contrat de concession modernise la relation contractuelle d'Enedis avec les autorités concédantes et permet de délivrer un service public adapté aux spécificités de chaque territoire. Il s'attache notamment à préserver la solidarité nationale pour garantir une électricité pour tous et partout, de qualité et à un coût d'acheminement identique. Le modèle s'appuie, de manière inédite, sur des schémas directeurs de long terme associés à des programmes d'investissements sur 4 à 5 ans. Enfin, il met en œuvre toutes les dispositions de la loi de 2015 sur la transition énergétique, avec un chapitre dédié à l'accompagnement de la transition énergétique au travers d'engagements concrets.

Pour Christian Buchel, Directeur Clients et Territoires d'Enedis : « favoriser la solidarité inter-territoires, garantir l'accès à une électricité de qualité et au même prix partout en France, accompagner les élus et les collectivités dans leurs projets énergétiques, c'est grâce à l'expertise des équipes d'Enedis partout dans les territoires que cela est possible. Au travers des nouveaux contrats signés depuis fin 2017 avec les autorités organisatrices de la distribution d'électricité, nous répondons aux enjeux électriques, écologiques et numériques de demain. Pour accompagner cette dynamique, Enedis continue de recruter, ce sont près de 2 000 postes à pourvoir en 2021, pour développer un réseau électrique agile et résilient, avec près de 4 milliards d'euros investis chaque année. »

EN DIRECT DES REGIONS

Le SEGR et Enedis : bilan de la 1^{ère} année de renouvellement

Le nouveau contrat de concession entre le Syndicat d'électricité et de Gaz du Rhin (SEGR), qui compte 368 communes adhérentes, et Enedis est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2020 pour 30 ans.

Pour Jean-Luc Barberon, Président du syndicat d'électricité et de Gaz du Rhin (SEGR) : « La signature du premier plan pluriannuel d'investissements avec Enedis, suite opérationnelle du renouvellement du nouveau contrat de concession, a constitué une nouvelle étape. Ce nouvel engagement confirme la volonté de poursuite d'un partenariat de qualité et d'efficacité entre une autorité organisatrice de la distribution d'électricité et son concessionnaire et s'accompagne aussi d'investissements pour la transition écologique de notre territoire. »



Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité qui emploie 38 000 personnes. Au service de 37 millions de clients, elle développe, exploite, modernise 1,4 million de kilomètres de réseau électrique basse et moyenne tension (230 et 20 000 volts) et gère les données associées. Enedis réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, 7j/7, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Intervenant pour le compte des collectivités locales, propriétaires des réseaux, elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.



Un nouveau contrat signé pour 30 ans entre le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Aube (SDEA) et Enedis

Le nouveau contrat de concession, signé le 23 juin dernier, est l'aboutissement d'un travail commun constructif. Il converge sur le développement du territoire, la transition écologique et l'accompagnement des consommateurs.

Pour Bernard de La Hamayde, Président du SDEA : « Aux côtés de son concessionnaire Enedis, le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Aube exprime avec force la volonté de porter à un haut niveau la qualité de distribution de l'électricité sur son territoire. Le Syndicat continuera par ailleurs d'exercer toutes ses compétences autour de la transition écologique, qu'il s'agisse de l'éclairage public, de la mobilité électrique avec l'installation de plus de 310 points de charge dans le département, du groupement de commandes d'achat d'énergies permettant à ses 350 membres de bénéficier des meilleures opportunités du marché, ou encore de la rénovation énergétique avec le Conseil en Énergie Partagé (CEP) à destination des communes et la plateforme de rénovation énergétique de l'habitat privé qui accompagne les particuliers. »